

Commune de MEYLAN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
ZONES d'interdictions	I', i'1, i'2 : inondation en pied de versant
ZONES de projet possible sous maîtrise collective	T, t1, t2 : crues de torrents et des ruisseaux torrentiels
ZONES de contraintes faibles	Ts, T1, T2, T3 : ravinements et ruissellements sur versant
ZONES sans contrainte spécifique	V, v : ruissellements de terrain
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres
	f : suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

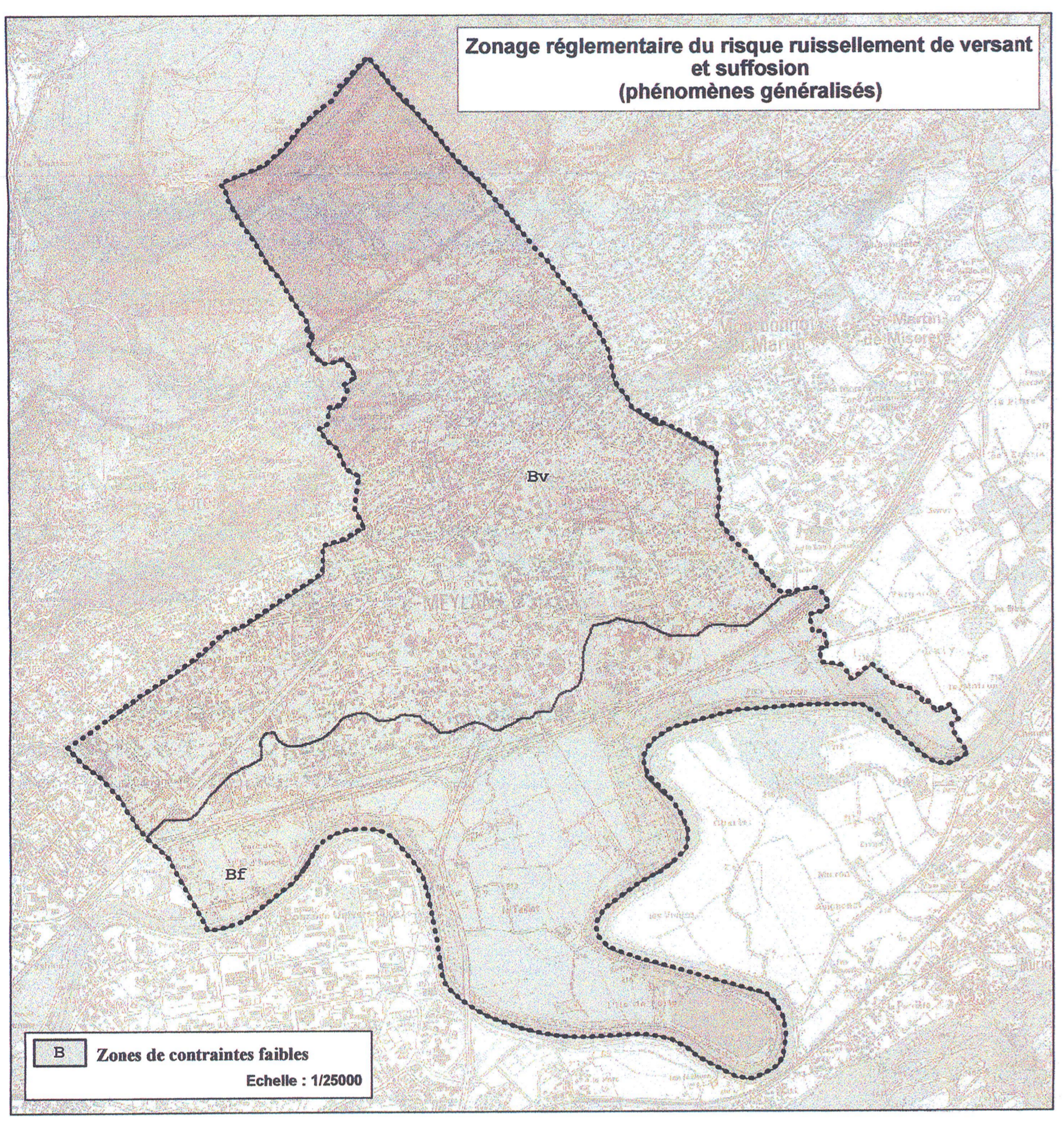
Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé : voir encart au 1/25 000

----- Limite communale
- - - - - Limite du report cadastral

Réalisation : ALPGEORISQUES Etabli le : Juillet 2008
Edition : ALPGEORISQUES Modifié le : Echelle : 1/5000

Vous pour être amené à modifier en date de 07/16 DEC 2008
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur

Pascal SÉRAPHINE
SCAN EDR © IGN 0



Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont